

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 janvier 2025

Convocation du 22 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept janvier, le Conseil Municipal de Dyo, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Jérôme DEBARREIX.

Etaient présents : M. DEBARREIX Jérôme, M. TREMEAUD Michel, M. PLASSON Bernard, Mme COLIN Marie-Hélène, M. CORNELOUP Thierry, Mme LAURAS Claire, M. PACAUD Christian, M. LABROSSE Anthony, Mme SAVIGNAT Mathilde

Etaient absent(s) :

Etaient excusées : Mme JOCAILLE Joëlle (donne pouvoir à Bernard PLASSON) Mme NAUDIN Ophélie (donne pouvoir à Jérôme DEBARREIX)

Secrétaire de séance : M. LABROSSE Anthony

Monsieur le Maire présente l'avancement des travaux de la cure et explique qu'il a déjà eu des appels concernant les futurs logements.

Monsieur le Maire souhaite fixer les loyers des 3 logements. Il rappelle que le loyer sera complété de charges pour le chauffage, l'électricité et l'entretien de la pompe à chaleur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de fixer le loyer pour le logement 1, rez-de-chaussée à 600 € par mois.
- DECIDE de fixer le loyer pour le logement 11, au premier étage à 300 € par mois.
- DECIDE de fixer le loyer pour le logement 12, au premier étage, à 300 € par mois.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un tracteur d'occasion a été trouvé pour la commune. Le vendeur étant dans un autre département, des frais de transport doivent être envisagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

N° 03-2025 :
N° 03-2025 :
Loyers des
nouveaux logements
de l'ancienne cure

ANNULE ET
REPLACE LE
DELIBERATION 02-
2025 DU 16/01/2025

- DECIDE d'autoriser l'achat du tracteur pour un montant de 28 000 € TTC, à imputer au compte 2157.
- DECIDE de valider le devis de la société Capelle Transport pour assurer la transport du véhicule.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette décision.

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Même séance

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil un devis réalisé par la société Tandem de 10 850€ TTC pour réhabiliter les deux statues de St Prix.

- N° 05-2025 : Il propose au Conseil de déposer une demande auprès des services du Département afin de restaurer les deux statues de St Prix : d'obtenir une subvention dans le cadre du service Conseils et accompagnement culturels du Département au service des territoires, pour une hauteur maximale de 50 % du cout total HT des travaux.
- Restauration des statues de Saint-Prix : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- **VALIDE** la demande de subvention auprès du Département de Saône-et-Loire
 - **AUTORISE** le Maire à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

En mairie et ont signés les Membres présents.